MÉMOIRE

POUR

LES PARCHEMINIERS.

Effrayés par les cris d'une multitude d'Ouvriers qui perdent leur état, de peres de familles qui n'ont plus de pain à donner à leurs enfans, de meres déſolées que l'indigence & la faim pourſuivent ; plus occupés encore de ce tableau déchirant que de leur poſition malheureuſe, les Parcheminiers viennent en foule de toutes les parties du Royaume, demander à l'Aſſemblée Nationale qu'elle ne conſomme pas leur ruine, qu'elle leur laiſſe un moyen de ſubſiſter, qu'elle ne leur enleve pas la faculté de rendre, pour ainſi dire, à la vie ceux qu'ils ont occupés juſqu'à ce jour dans leurs nombreux atteliers.

La nouvelle trop fâcheuſe de la ſuppreſſion du

Case folio FRC Suppl. 149

MtW 9760

timbre ſur le parchemin eſt arrivée juſqu'à eux ; elle a été le ſignal du déſeſpoir ; que faire ? que devenir ? quel état prendre ? comment ſubvenir aux beſoins les plus preſſans de la vie ? Voilà le cri général qui, de toutes les extrêmités du Royaume, eſt venu retentir dans la capitale.

Les Parcheminiers en ont frémi, leur cœur ſenſible a voulu prévenir les premiers effets d'une douleur qui s'exhalloit en menace. Ils ont gardé les Ouvriers qu'ils avoient occupés juſqu'à préſent ; mais leur fortune, peu conſidérable par elle-même, & menacée d'une ruine totale, ne leur permet pas d'exercer ces actes de bienfaiſance dont le riche ſeul peut jouir. C'eſt aux pieds de l'Aſſemblée Nationale qu'ils viennent apporter leurs reſpectueuſes repréſentations ; c'eſt leur exiſtence, c'eſt celle de milliers d'individus que la miſere pourſuit qu'ils défendent. Pourroit-on refuſer de les entendre ? l'humanité n'eſt elle pas la premiere des loix des ſociétés policées ?

Tout doit céder à l'intérêt commun ſans doute ; mais le Légiſlateur qui ſe dirige par ce grand principe, regarde autour de lui les malheureux qu'il pourroit faire. Il les protége, il les ſoutient comme un Architecte habile, chargé de reconſtruire un édifice, conſerve avec ſoin les pierres éprouvées par le tems que lui offre le bâtiment qu'il va démollir.

C'eſt trop exiger des hommes en général que d'attendre d'eux qu'ils ſe ſacrifient dans le ſeul eſpoir que la génération qui les remplacera ſera plus heureuſe. Ce

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

dévoument plus qu'humain n'appartient qu'à certaines ames privilégiées. Les Parcheminiers & leurs compagnons n'oſent pas aſpirer à cet honneur. C'étoit à ſubſiſter que ſe bornoit leur ambition : quel ſacrifice peut faire à la patrie celui qui n'a que du pain ? qui peut l'empêcher de ſe plaindre quand on le lui enleve ?

Tel ſeroit cependant, il faut le dire, le réſultat du décret de l'Aſſemblée qui permettroit d'écrire ſur le papier, les actes, les jugemens, les expéditions qui, juſqu'à préſent, n'ont pu l'être que ſur du parchemin.

Ce décret détruiroit une branche de commerce dans le Royaume. Il n'eſt point de Province où l'on ne prépare les peaux deſtinées à faire du parchemin. Il en eſt à qui cette préparation ſemble appartenir d'une maniere plus particuliere, & pour qui elle eſt un moyen de ſubſiſter. De ce nombre ſont celles où le mouton eſt plus abondant, telles que le Berry, la Marche, le Poitou, la Touraine.

Bourges, Iſſoudun, Vierzon, Romorantain, la Câhtre n'ont, pour ainſi dire, pas d'autre commerce que celui de la préparation des peaux deſtinées à faire du parchemin. Orléans, Chartres, Bonneval, Chateaudun, Iſliers, Dreux, ont des établiſſemens de ce genre, & y occupent un nombre prodigieux d'Ouvriers : la Normandie, elle-même, cette Province ſi fertile en reſſource eſt loin de dédaigner ce genre de commerce. Les villes de Verneuil-au-Perche, de Coutances, d'Argentan, de Cormeilles, entretiennent une correſpondance habituelle avec la Capitale ; ponr la fourniture des parchemins.

Maux, la Ferté Gaucher, Senlis, Provins, Pont-St.-Maxence, & une foule d'autres villes qu'il ſeroit trop long d'énumérer, ſont dans le même cas. Quoi de plus digne de fixer l'attention de l'Aſſemblée que la conſervation de ces rapports commerciaux entre les provinces & la capitale, qui établiſſent une circulation continuelle de richeſſes & d'induſtrie dans le Royaume ?

La fabrication du parchemin eſt d'autant plus utile qu'on y emploie des peaux qui ne conviendroient à aucune autre préparation. Telles ſont celles de moutons, de chevres & de chevreaux attaqués de maladies, qui, ſans être contagieuſes, enlevent aux peaux le degré de qualité requis pour le tan. Quel commerce que celui dont les matieres premieres ſont le rebut de toutes les autres, & qui fait trouver une ſource de richeſſes dans ce que la nature elle-même a dédaigné ou flétri!

Les Parcheminiers de Paris ont cru devoir préſenter d'abord ces intérêts majeurs qui tiennent à l'adminiſtration générale du Royaume. L'Aſſemblée permettra maintenant qu'ils parlent de leurs intérêts particuliers.

Les Manufactures de Provinces ne mettent jamais la derniere main à leur ouvrage Elles ne font, pour ainſi-dire, que diſpoſer les matieres, c'eſt à Paris qu'on les perfectionne. C'eſt là ſeulement qu'on les rend propre à recevoir l'écriture & à la conſerver ſans altération. Le parchemin y reçoit ce poli qui permet à l'Ecrivain habile d'y jetter les traits les plus déliés.

On peut ſe former une idée de l'étendue de ce

commerce pour la capitale en penſant qu'elle renferme toutes les Compagnies de finance, que c'eſt avec les Parcheminiers de Paris que la Ferme générale fait des baux de ſix années, pendant leſquelles ils ſont obligés de lui fournir, à un prix convenu & invariable, tout le Parchemin qui, juſqu'à préſent, avoit été deſtiné au Timbre & recevoit journellement les Jugemens qui émanoient des Tribunaux & les actes, plus nombreux encore, que rédigeoient les Officiers publics.

La néceſſité de remplir, à jour fixe, les engagemens pris par les Parcheminiers pendant la durée de leur bail, la confiance qu'ils devoient avoir dans l'exécution de leurs traités, leur faiſoit faire des marchés particuliers avec les Parcheminiers de Province & les Bouchers de la Capitale; que deviendront ces marchés, ou plutôt comment les Parcheminiers pourront-ils s'y ſouſtraire? Ils trouveront leur ruine dans les ſpéculations qui ont dû leur paroître avantageuſes, & toute leur prévoyance n'aura ſervi qu'à augmenter leurs pertes.

Enfin que deviendront les marchandiſes fabriquées, celles qui ſont préparées dans les atteliers de Province; celles qui ſont achetées & qui ne pourront convenir qu'à ce commerce? Ce ſont autant de problêmes qui ne ſe réſolvent qu'au détriment des Fabricans honnêtes, qui ont dû ſe repoſer ſur la foi des actes les plus ſolemnels, & qui deviennent aujourd'hui les malheureuſes victimes de leur confiance & de leur bonne foi.

Et quel motif ſi puiſſant peut donc l'emporter ſur l'intérêt de tant d'individus, de tant de villes, ſur celui

du Commerce en général ? Eſt-ce le déſir de diminuer les frais de juſtice, le coût des actes, celui des expéditions ? Mais de bonne foi, la différence, qui exiſte entre la valeur du parchemin & celle du papier, a-t-elle jamais influé ſur le prix vraiment exhorbitant des expéditions du Greffe ou des Groſſes des Notaires ? Ne ſait-on pas que le Timbre en étoit une des cauſes les plus actives ? La feuille de parchemin, telle qu'elle ſort des mains de l'Ouvrier, ne coûte que deux à trois ſols, mais le Timbre quelle porte, quand elle paſſe chez les Notaires, l'augmente de trois livres. Si c'eſt-là qu'eſt le mal, c'eſt là auſſi qu'il faut appliquer le remède.

On ne ſauroit diſconvenir qu'il eſt en général beaucoup plus avantageux de faire écrire les actes importans ſur le parchemin que ſur de ſimples feuilles de papier. C'eſt à la préparation parfaite du parchemin que nous devons la conſervation des monumens les plus précieux de l'antiquité. Ces manuſcrits dont nos plus riches Bibliothèques s'honorent ! Seroient-ils arrivés juſquà nous ſi on les eut confiés au papier ? Tout céde aux injures du tems, mais toutes les ſubſtances n'en ſont pas également affectées. Le parchemin a de nombreux avantages à cet égard ſur le papier, l'expérience parle aſſez en ſa faveur, ſans que nous ayions beſoin d'en faire l'éloge.

Il eſt un moyen du concilier ces divers intérêts de la Société, c'eſt de diminuer conſidérablement le prix du timbre ſur le parchemin, & de le rendre uniforme.

Pourquoi ne le ſeroit-il pas ? le timbre coûte-t-il plus à imprimer ſur le parchemin que ſur le papier ? Pourquoi cette diverſité de tarifs, qui ne tend qu'à priver les Citoyens de l'uſage d'une ſubſtance qu'il lui ſera preſque toujours utile d'employer.

L'uſage familier du parchemin ne contrarie nullement les vues ſages & économiques de l'Aſſemblée ; ſes Décrets ſur le timbre recevront leur exécution, ſoit qu'on ſe ſerve de papier ou qu'on emploie du parchemin. Le vice n'eſt donc que dans le tarif, & c'eſt lui qu'il faut modérer.

Que d'actions de graces rendront à l'Aſſemblée des Citoyens de tous états ; comme elle calmera les alarmes qu'ont conçues les Villes des différentes Provinces que nous avons nommées ! Le Marchand verra renaître ſon commerce ; l'Ouvrier trouvera dans ſon travail de quoi alimenter ſa famille ; leurs plaintes ſe convertiront en expreſſion de reconnoiſſances, & le bonheur de chaque individu en particulier formera cette félicité publique, qui eſt le but que l'Aſſemblée Nationale s'eſt propoſé dans ſes travaux.

Daignez ! ô vous dont les pouvoirs ſont aujourd'hui ſans bornes, écouter ſavorablement des repréſentations que le beſoin a dictées ; mais qu'il n'a point aigries. Voyez, dans une multitude d'Ouvriers des Citoyens utiles prêts à être condamnés à une inaction meurtriere ; rendez à des travaux profitables pour la choſe publique ces bras qu'ils levent vers vous. Ils ont appris qu'ils étoient vos égaux, empêchez que la faim ne les faſſe

f15

diſparoître de la ſurface de la terre, devenue moins ſauvage pour eux. Avant de goûter le bonheur, il faut qu'ils exiſtent. Hélas! l'homme libre, que pourſuit l'indigence, envie le pain que la main du Maître fournit chaque jour à l'eſclave enchaîné; faites que la liberté ne leur ſoit jamais odieuſe. Que ſerviroit d'apprendre à l'homme combien ſon exiſtence eſt noble, ſi l'idée qu'on lui donne de lui-même ne faiſoit que lui rendre plus amer le ſentiment de ſes malheurs?

Signés, FERTON, GRANDJOUANT, HEBERT, CRUCHOT, ELIE, COURTIN, HEBERT, MEUNIER, IMBAULT,

Députés des Parcheminiers de Paris, & Délégués par les Parcheminiers de Province.

De l'Imprimerie de QUILLAU, rue du Fouare, N°. 3.